

TRAVAUX DE L'ORDRE

Nouvelles lignes directrices produites par l'OEQ

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec vient de finaliser des lignes directrices pour l'exercice de la profession dans le cadre d'une organisation clinique intégrant la participation de personnel non ergothérapeute à la prestation des services d'ergothérapie. Ces lignes directrices reposent sur la responsabilité des ergothérapeutes envers l'assignation de tâches reliées au processus d'intervention ergothérapeutique à du personnel non ergothé-

rapeute et précisent les conditions requises pour que cette assignation puisse être réalisée. Elles se veulent un outil à la prise de décision et, dans ce sens, elles ne remplacent pas le jugement professionnel que l'ergothérapeute doit exercer dans chaque situation. Vous trouverez, joint à cet envoi, ce nouveau document de référence produit par l'Ordre à l'intention de ses membres afin de soutenir leur pratique professionnelle. ■

L'OEQ se prononce sur les services aux aînés

La rapidité du vieillissement démographique au Québec induit une augmentation du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie, prévue de 2005 à 2010 à 15 %. C'est dans ce contexte que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec a confié à un groupe de travail ministériel le mandat de produire une proposition de plan d'action sur les services aux personnes âgées en perte d'autonomie.

Ce projet a récemment fait l'objet d'une démarche de consultation auprès de divers intervenants, dont l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Principale idée mise de l'avant : il faudrait trouver une nouvelle direction par rapport au modèle actuel de services offrant principalement deux possibilités : les services à domicile et l'hébergement en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Entre les deux, le MSSS propose une « troisième voie », de nouveaux modes de logement offrant des services adéquats tout en étant moins coûteux que le soutien dans un domicile conventionnel et l'hébergement en CHSLD.

Parmi ses commentaires émis dans le cadre de la consultation, on note que l'OEQ suggère la mise en place de mécanismes de partenariat, englobant les ordres professionnels, pour assurer une main-d'œuvre suffisante et qualifiée et soutenir le développement de pratiques d'excellence dans les milieux cliniques, un besoin considéré important vu l'évolution rapide des pratiques professionnelles dans ce secteur névralgique. Par ailleurs, l'OEQ insiste aussi sur la nécessité d'une humanisation accrue des soins et services aux aînés en perte d'autonomie. Enfin, toujours selon l'OEQ, il revient au MSSS d'initier une planification judicieuse ainsi qu'une élaboration de mesures concrètes, non précisées dans le plan d'action, soutenant l'engagement des ressources humaines et financières. ■

LES SERVICES PROFESSIONNELS VOUS INFORMENT

Compétences et responsabilités attendues des ergothérapeutes

Vous trouverez dans cet envoi le 4^e et dernier questionnaire d'auto-apprentissage sur les compétences et les responsabilités attendues des ergothérapeutes. Comme toujours, une partie des réponses se trouve à la fin du questionnaire et la justification complète est présentée à la page d'accueil de la section réservée aux membres du site Web de l'Ordre, www.oeq.org. Nous espé-

rons que ces questionnaires ont contribué à la compréhension des normes de pratique en ergothérapie au Québec dans votre pratique professionnelle quotidienne. Vous pouvez également vous inscrire à l'activité de formation continue portant sur ce sujet. Le programme de formation continue 2005-2006 vous parviendra en septembre. ■

À la recherche d'ergothérapeutes

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec est à la recherche d'ergothérapeutes pour combler différents postes au sein des services professionnels, dès cet automne. Cet ajout de ressources est rendu nécessaire pour permettre à l'OEQ de remplir sa mission de protection du public et soutenir le développement professionnel de ses membres. Les dossiers traités par les membres de l'équipe des services professionnels sont de diverses natures :

admission à la profession, inspection professionnelle, soutien à la pratique professionnelle, développement de la profession, communications. En vous joignant à nous, vous pourrez relever de nouveaux défis et participer à l'avancement de votre profession.

Pour la description des différentes fonctions et des exigences d'embauche, voyez l'offre d'emploi incluse dans cet envoi (feuille jaune). ■

ÉCHOS DE L'ORDRE

Autorisation spéciale pour les « professionnels hors-Québec »

Le Bureau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a récemment adopté des lignes directrices précisant la possibilité qu'a le président de l'OEQ d'habiliter, par autorisation spéciale, les personnes légalement autorisées à exercer la profession d'ergothérapeute hors du Québec (ci-après nommées « professionnels hors-Québec ») à porter le titre réservé ou à exercer des activités professionnelles dans des conditions toutes particulières. Selon les nouvelles lignes directrices, l'autorisation spéciale est nécessaire en toutes circonstances lorsqu'un « professionnel hors-Québec » fait des interventions auprès de clients, en considération du fait que des activités ont été réservées aux ergothérapeutes dans le *Code des professions*.

Bien entendu, ce type d'autorisation est un moyen de répondre aux exigences légales de l'exercice au Québec dans un cadre très

spécifique, par exemple lors de séances de formation pour des professionnels, sinon la demande de permis demeure la seule option possible pour l'exercice régulier de la profession. En ce qui concerne les prestations ponctuelles (conférence, colloque) n'impliquant aucune intervention auprès d'un client, diverses options demeurent possibles pour respecter la réglementation du système professionnel québécois.

L'OEQ demande à ses membres impliqués dans la venue de « professionnels hors-Québec » d'informer ceux-ci des nouvelles dispositions réglementaires afin que les mesures requises soient prises avant leur arrivée au Québec. Les lignes directrices sont disponibles dans le site Web www.oeq.org. Pour tout renseignement supplémentaire, nous vous invitons à contacter les services professionnels de l'OEQ. ■

SOMMAIRE

À la recherche d'ergothérapeutes	1	OPHQ : l'incapacité dans les familles	2
TRAVAUX DE L'ORDRE		Mesures budgétaires pour les personnes handicapées	2
Nouvelles lignes directrices produites par l'Ordre	1	VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES	
L'OEQ se prononce sur les services aux aînés	1	Nouvelle position de l'OEQ à l'égard de la déclaration, par l'ergothérapeute, de l'inaptitude à conduire un véhicule routier	3
ÉCHOS DE L'ORDRE		LES ERGOTHÉRAPEUTES ET LA RECHERCHE	3
Autorisation spéciale pour les « professionnels hors-Québec »	1	LE CARNET D'ADRESSES WEB	
Félicitations aux lauréats des prix et mentions 2004	5	Association canadienne des soins de santé	4
Liste des personnes qui ne sont plus inscrites au tableau des membres	6	Le Camp Papillon pour les personnes handicapées	4
Bienvenue à la relève	6	Évaluation des technologies de la santé	4
LES SERVICES PROFESSIONNELS VOUS INFORMENT		RESSOURCES EXPRESS	7
Compétences et responsabilités attendues des ergothérapeutes	1	L'ORDRE ET SES PARTENAIRES	
Choisir les instruments de mesure : une responsabilité de l'ergothérapeute	4	L'OPHQ et les compensations équitables	7
EN DIRECT DU GOUVERNEMENT		Le congrès de l'ACE à Montréal	8
Nouvelle réglementation concernant les personnes qui peuvent fournir des soins invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne	2	BABILLARD	
		Du nouveau à la <i>Revue canadienne d'ergothérapie</i>	7
		FORMATION CONTINUE	8

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Nouvelle réglementation concernant les personnes qui peuvent fournir des soins invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne

L'adoption du projet de loi n° 90, qui modifie notamment le *Code des professions* (CP) pour certaines professions de la santé, avait permis que les soins invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne puissent être fournis par une personne autre qu'un professionnel habilité par la loi. Dès lors, ces soins invasifs pouvaient être fournis par des personnes agissant dans le cadre des activités d'une ressource intermédiaire ou de type familial ou d'un programme de soutien à domicile fourni par un CLSC (article 39.7 du

CP). De même, l'administration de médicaments prescrits et prêts à être administrés pouvait être faite par une personne agissant dans le cadre des activités d'une ressource intermédiaire ou de type familial, d'un programme de soutien à domicile fourni par un CLSC, dans une école ou dans un autre milieu de vie substitut temporaire pour les enfants (article 39.8 du CP).

Un nouveau règlement, approuvé en février 2004, a permis aux personnes qui agissent pour le compte d'un centre de

réadaptation pour les personnes présentant une déficience intellectuelle d'exercer ces activités lorsqu'elles dispensent des services d'adaptation ou de réadaptation et d'intégration sociale à un usager du centre.

En décembre 2004, l'OEQ a pris connaissance de la publication, dans la *Gazette officielle du Québec*, d'un projet de *Règlement modifiant le Règlement sur l'exercice des activités décrites aux articles 39.7 et 39.8 du Code des professions*. Ce projet, élaboré à la demande de l'Association des établisse-

ments de réadaptation en déficience physique du Québec, vise les centres de réadaptation pour les personnes ayant une déficience physique afin de permettre à des non-professionnels, à certaines conditions, de fournir aux personnes ayant une déficience physique des soins invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne et de leur administrer certains médicaments dans le cadre d'un programme résidentiel ou un programme d'intégration socioprofessionnel administré par l'établissement. ■

OPHQ : l'incapacité dans les familles

«L'incapacité dans les familles québécoises : composition et conditions de vie des familles, santé et bien-être des proches» présente les résultats d'une étude subventionnée par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et réalisée par l'Institut de la statistique du Québec dans le but de mieux connaître la situation des familles des personnes ayant une incapacité au Québec.

Cette étude quantifie des réalités familiales aux intervenants dont l'ampleur était peu connue jusqu'à maintenant. On y constate par exemple que 29,4 % des ménages québécois comptent une ou plusieurs personnes ayant une incapacité. On peut obtenir une copie du document à l'adresse suivante : www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/incap_famille.htm. ■

Mesures budgétaires pour les personnes handicapées

Plusieurs éléments du budget 2005 du gouvernement fédéral concernent les personnes handicapées. Notons entre autres les suivants : 1. étendre l'admissibilité au crédit d'impôt aux particuliers qui ont des limitations multiples lorsque les effets cumulatifs de celles-ci les limitent de façon marquée dans une activité courante de la vie quotidienne ; 2. élargir la déduction pour mesures de soutien aux personnes handicapées ; 3. hausser le montant maximal annuel de la Prestation pour enfants handicapés, qui passe ainsi à 2000 \$ par enfant ; 4. doubler jusqu'à 10 000 \$ le montant maximal de frais médicaux et de frais liés à une invalidité que les aidants naturels peuvent réclamer pour le compte d'un proche à charge. On trouvera plus de détails dans le site Web du ministère des Finances du Canada (www.fin.gc.ca/budtoctf/2005/budlistf.htm).

Par ailleurs, le gouvernement du Québec publiait dans la *Gazette officielle du Québec* du 20 avril 2005 un projet de loi modifiant diverses lois afin d'introduire des mesures budgétaires déjà annoncées. Par ces mesures, le gouvernement donne suite à des mesures d'harmonisation annoncées en 2003 et en 2004. Ces modifications concernent notamment les critères d'admissibilité au crédit d'impôt pour déficience mentale ou physique grave et prolongée. ■

LEIKA LTÉE

Pour une meilleure qualité de vie.



NOUVEAUTÉ - NIMBUS 3

Mondialement reconnu, cette surface offre des avantages curatifs uniques en traitement des plaies pour les patients de tout risque. Son spectre de pressions 35% à 11 mm/mg augmente considérablement l'efficacité de la thérapie. Elle peut recevoir les patients jusqu'à 550 lbs. Équipée d'un "Sensor Auto-Mat" l'ajustement de la pression requise se fait automatiquement. Faite de construction modulaire, elle possède un Hico-Filtre à triple action. Une protection accrue aux talons grâce aux cellules Heelguard™. Enveloppe Actifresh, bactériostatique, fongicide et antimicrobienne.

20 ans d'expérience

9575, rue Illinois, bureau 008, Brossard, Qc
Tél. : 450-659-1991
Sans frais : 1-877-659-1991
www.leikaltee.com

ERGOTHÉRAPIE express

Ordre des ergothérapeutes du Québec
2021, av. Union, bur. 920, Montréal, Qc H3A 2S9
Tél. : (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778
Télé. : (514) 844-0478 ■ www.oeq.org
Rédaction : Guy Raymond,
Louise Tremblay, Brigitte Vachon
Graphisme : Mardigrade inc.
Tirage : 3600 exemplaires
ISSN 1192-0246

N° de convention 40027757
de la Poste-publications

REMARQUES :

- 1) Les opinions et points de vue émis n'engagent que les auteurs, et les articles non signés sont de la rédaction.
- 2) La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.
- 3) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.
- 4) La publication d'annonces publicitaires ou la mention de produits et de services dans les textes ne signifie pas l'approbation ou l'endossement de ceux-ci par l'OEQ.



Centre ostéopathique du Québec

Le Centre ostéopathique du Québec est le collège par excellence offrant une formation complète en ostéopathie, reconnue par le Registre des ostéopathes du Québec. Le programme d'enseignement du C.O.Q., sans cesse amélioré et mis à jour, vise à la formation de cliniciens prudents, compétents, efficaces et maîtres de leur savoir.

Formation d'excellence en ostéopathie

Le programme entier comprend 1 200 heures. Chaque année d'étude comporte six séminaires de quatre jours chacun, ainsi qu'une journée clinique. Afin d'assurer l'homogénéité des groupes, le C.O.Q. exige comme préalable à l'inscription l'obtention d'un baccalauréat en Sciences de la santé, en accord avec les critères du R.O.Q. Si vous désirez de plus amples informations, téléphonez au (514) 384-1271. Visitez également notre site internet au www.coq.org.



Centre Ostéopathique
du Québec

Prenez note

Le Centre ostéopathique du Québec tiendra des soirées d'information, de 19 h à 22 h, aux dates suivantes :

À Montréal
Le jeudi 26 mai 2005
et le lundi 29 août 2005
dans la salle 204
du Centre St-Pierre,
1212, rue Panet.

À Québec
Rencontre sur demande

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Nouvelle position de l'OEQ à l'égard de la déclaration, par l'ergothérapeute, de l'inaptitude à conduire un véhicule routier

■ M^e Jean Lanctot ■
AVOCAT

Les tribunaux nous l'ont rappelé à quelques reprises, la conduite d'un véhicule automobile n'est pas un droit absolu mais un privilège que plusieurs personnes tiennent pour acquis. Les règles d'obtention et de maintien de ce privilège sont assujetties à des évaluations ponctuelles de l'aptitude des conducteurs à conduire en toute sécurité pour eux-mêmes et pour les autres usagers de la route. Plusieurs facteurs contribuent à influencer les capacités d'une personne à conduire un véhicule routier.

L'ergothérapeute, de par son expertise au plan de l'évaluation fonctionnelle, se trouve directement sollicité par ce secteur d'activités professionnelles. Lorsqu'il évalue l'aptitude d'une personne à conduire, l'ergothérapeute tient nécessairement compte de l'intérêt de celle-ci et du bien-être de la collectivité. Pour protéger ce dernier, les ergothérapeutes, tout comme les médecins, les optométristes, les psychologues, les infirmiers et les infirmières, sont encouragés par l'État à divulguer à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) le nom et les coordonnées des personnes qu'ils jugent inaptes à conduire. Ceci peut entraîner ou entraînera automatiquement, selon la nature de l'inaptitude prévue par le *Règlement sur les conditions d'accès à la conduite d'un véhicule routier relatives à la santé des conducteurs (Règlement)*, la révocation du permis de conduire de ces personnes.

Une telle pratique a nécessairement des impacts multiples, à la fois sur le droit à la vie privée de la personne et sur son droit au secret professionnel, de même que sur la responsabilité civile, éthique et professionnelle de l'ergothérapeute. Quand vient le temps de décider d'exercer ou non sa discrétion de divulguer l'inaptitude réelle ou appréhendée de son client à conduire un véhicule automobile, l'ergothérapeute est souvent placé devant un dilemme.

Celui-ci est en partie lié à l'interprétation juridique du pouvoir de divulgation conféré au professionnel au terme de l'article 603 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., ch. C-24.2) de même qu'à l'étendue de l'immunité qui le protège contre tout recours advenant une telle divulgation, prévue à l'article 605 du même *Code*.

art. 603

Tout professionnel de la santé peut, selon son champ d'exercice, faire rapport à la Société du nom, de l'adresse, de l'état de santé d'une personne de 14 ans ou plus qu'il juge inapte à conduire un véhicule routier, en tenant compte notamment des maladies, déficiences et situations incompatibles avec la conduite d'un véhicule routier telles qu'établies par règlement.

Pour l'application du présent article, tout professionnel de la santé est autorisé à divulguer à la Société les renseignements qui lui ont été révélés en raison de sa profession.

art. 605

Aucun recours en dommages-intérêts ne peut être intenté contre un professionnel de la santé pour s'être prévalu des dispositions de l'article 603.

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec a préconisé jusqu'à ce jour une interprétation stricte selon laquelle le rapport visé par l'article 603 du *Code de la sécurité routière* ne pourrait être transmis, à défaut d'autorisation préalable du client, qu'après qu'un ergothérapeute ait « jugé » de l'inaptitude à conduire du client, c'est-à-dire au terme d'un processus d'évaluation conforme aux pratiques généralement reconnues dans ce secteur d'activités professionnelles. Dans ce sens, l'immunité ne s'étendrait pas à la divulgation de renseignements confidentiels lorsque l'ergothérapeute « doute » de l'aptitude d'une personne à conduire de façon sécuritaire.

Cette interprétation stricte est source de dilemme éthique chez les ergothérapeutes. Ceux d'entre eux ne procédant qu'au dépistage des conducteurs à risque estiment avoir peu de moyens à leur disposition pour

assurer un suivi des clients qui refusent une évaluation plus approfondie. À défaut d'obtenir le consentement du client pour la divulgation d'information confidentielle, toute la démarche de dépistage et d'évaluation devient caduque et empêche le professionnel de protéger la population contre d'éventuels conducteurs à risque. Qui plus est, certains employeurs auraient émis des directives à l'effet que les ergothérapeutes ne devaient pas signaler à la SAAQ les cas de personnes inaptes à conduire ou suspectées de l'être sans avoir obtenu le consentement de celles-ci. Ces employeurs auraient également manifesté leur intention de ne pas soutenir les ergothérapeutes qui seraient poursuivis à la suite d'une divulgation à la SAAQ, s'ils transgressaient cette directive. Dans une telle situation, nombreux sont les ergothérapeutes qui se sentent déchirés entre leurs responsabilités professionnelles, déontologiques et civiles et leurs obligations envers l'employeur.

L'OEQ a récemment confié à ses procureurs le mandat de procéder à la réalisation d'un avis juridique détaillé sur cette question. Sans entrer dans le détail des considérations juridiques élaborées dans cet avis, les conclusions de cette opinion juridique amènent l'OEQ à informer ses membres de sa nouvelle position concernant ce dossier.

Position de l'OEQ

La discrétion accordée à l'ergothérapeute par l'article 603 du *Code de la sécurité routière* doit être exercée de façon objective et responsable, avec sérieux et bonne foi, selon les normes de pratique généralement reconnues dans la profession. Dès lors, il importe peu que l'ergothérapeute ait procédé soit à une évaluation exhaustive concluant sur l'inaptitude à conduire, soit à une évaluation des habiletés fonctionnelles soulevant un doute sur l'aptitude à conduire. Si l'ergothérapeute, agissant avec compétence dans un secteur d'activités pour lequel il possède les connaissances pertinentes, est d'avis ou suspecte sérieusement qu'une personne pourrait être inapte à conduire un véhicule routier, il peut le divulguer à la SAAQ, confiant qu'il sera protégé, le cas échéant, par l'immunité de poursuite prévue à l'article 605 du *Code de la sécurité routière*. Une telle immunité ne lui sera refusée que s'il déclare un conducteur inapte de manière frivole ou irresponsable, avec incurie ou insouciance grave, avec l'intention de lui nuire ou à la suite d'un jugement non fondé sur des pratiques professionnelles reconnues et sur l'analyse des situations prévues au *Règlement*¹.

Bien que l'article 603 du *Code de la sécurité routière* puisse laisser croire, par l'utilisation du terme « peut », que l'ergothérapeute est libre de divulguer ou non de l'information confidentielle, l'OEQ est d'avis qu'il existe un risque que la responsabilité civile d'un ergothérapeute soit engagée pour des dommages subis par le public dans le cas où il aurait fait défaut de divulguer l'état d'une personne qu'il sait ou suspecte d'être inapte à conduire un véhicule routier.

L'ergothérapeute qui se prévaut du pouvoir discrétionnaire de divulguer l'inaptitude de son client à conduire est clairement délié de son secret professionnel. L'article 603 al. 2 du *Code de la sécurité routière* n'aurait en effet aucun sens si le professionnel pouvait divulguer de l'information confidentielle sans

pour autant être délié du secret professionnel exigé par son *Code de déontologie*.

L'OEQ est d'avis que l'inquiétude manifestée par certains employeurs à l'égard de la divulgation à la SAAQ de renseignements confidentiels, sans le consentement de la personne, est mal fondée. Au contraire, c'est plutôt l'existence d'une directive qui interdirait aux ergothérapeutes une telle divulgation qui serait susceptible d'engager la responsabilité civile de l'établissement.

Directives concernant la tenue des dossiers

Du fait que cette position à l'égard de la déclaration de l'inaptitude à conduire peut entraîner le bris du secret professionnel sans le consentement du client, l'OEQ a établi des directives particulières relatives à la conduite de l'ergothérapeute et à la tenue de ses dossiers professionnels :

Dans tous les cas, avant de se prévaloir du pouvoir discrétionnaire de divulguer l'inaptitude de son client à conduire, l'ergothérapeute doit donner à celui-ci toutes les explications nécessaires à la compréhension du processus d'évaluation et des risques associés à la conduite automobile eu égard à sa condition physique ou mentale, en vue d'obtenir son consentement pour la divulgation d'information à la SAAQ.

À défaut de ce consentement, l'ergothérapeute qui juge ou qui suspecte sérieusement l'inaptitude à conduire de son client peut en informer la SAAQ.

L'ergothérapeute ne peut communiquer à la SAAQ que les renseignements nécessaires aux fins poursuivies par la communication.

L'ergothérapeute doit inscrire au dossier du client les informations suivantes :

- La nature des maladies, déficiences et situations qui sont ou paraissent être incompatibles avec la conduite d'un véhicule routier (selon le *Règlement*) ;
- Les conclusions de son évaluation des habiletés fonctionnelles justifiant le doute sur l'aptitude du client à conduire un véhicule routier ; ou
- Les conclusions de son évaluation des capacités à conduire concluant sur l'inaptitude du client à conduire un véhicule routier ;
- Une note indiquant que le client a été informé des risques associés à la conduite d'un véhicule routier et qu'il consent, ou non, à la divulgation à la SAAQ d'informations confidentielles le concernant ;
- Les renseignements communiqués à la SAAQ, le mode de communication utilisé et la date à laquelle ils ont été transmis.

Conclusion

Au cours des prochains mois, l'OEQ entend poursuivre et multiplier ses démarches auprès des partenaires appropriés afin de s'assurer de faire connaître et comprendre sa position dans ce dossier. Dans l'intervalle, les membres directement concernés sont invités à se conformer à cette nouvelle prise de position et aux directives concernant la tenue des dossiers professionnels. ■

Référence

1. Le *Règlement* fait état de situations jugées essentiellement ou relativement incompatibles avec la conduite d'un véhicule, notamment les maladies et déficiences du système musculosquelettique, les maladies et déficiences mentales, les maladies et déficiences du système nerveux et les atteintes de l'état général.

LES ERGOTHÉRAPEUTES ET LA RECHERCHE

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec tient à encourager la recherche et les ergothérapeutes qui y consacrent leur temps et leur énergie. C'est pourquoi cette rubrique présente les occasions où nos membres se voient octroyer des bourses ou d'autres signes d'appréciation de leur travail de recherche dans différents milieux. Vous êtes encouragés à nous faire part de toute nouvelle susceptible de paraître dans le tableau ci-dessous. Félicitations aux ergothérapeutes dont le travail de recherche se démarque! ■

Boursiers	Organismes	Sujets de recherche	Octrois/titres obtenus
Nathalie Bier, erg.	Fonds de recherche en santé du Québec	Utilisation des capacités préservées de mémoire en début d'évolution : efficacité de différentes méthodes d'apprentissage	Bourse de doctorat pour professionnel de la santé
Nadine Larivière, erg.	Instituts de recherche en santé du Canada	Évaluation des impacts cliniques, fonctionnels et économiques d'un hôpital de jour psychiatrique pour personnes adultes et âgées	Bourse d'études supérieures du Canada au doctorat
Valérie Poulin, erg.	Fonds de recherche en santé du Québec	Mesure de la participation sociale à la suite d'un AVC : comparaison de la perception de la personne concernée et d'un proche aidant	Bourse de maîtrise pour professionnel de la santé
Chantal Viscogliosi, erg.	Fonds de recherche en santé du Québec	Impact d'une atteinte cognitive et du rôle des proches sur la participation sociale des personnes âgées vivant à domicile et ayant subi un accident vasculaire cérébral	Bourse de doctorat pour professionnel de la santé

LES SERVICES PROFESSIONNELS VOUS INFORMENT

Choisir les instruments de mesure : une responsabilité de l'ergothérapeute

Une des responsabilités importantes de l'ergothérapeute est de savoir utiliser des instruments de mesure afin de procéder à l'évaluation de ses clients¹. Au cours des dernières années, le comité d'inspection professionnelle a constaté que plusieurs ergothérapeutes utilisaient des instruments de mesure qui n'étaient pas toujours appropriés à la situation d'évaluation et qu'ils avaient de la difficulté à analyser les résultats recueillis à la suite de l'administration de ces outils. Le peu de temps accordé au choix des instruments de mesure utilisés en clinique est souvent le grand responsable de cette situation qui peut avoir des répercussions importantes sur la mise en œuvre du plan d'intervention, notamment pour la formulation des objectifs, le choix des modalités d'intervention et la formulation de conclusions et de recommandations émises au client, aux membres de l'équipe et aux autres partenaires impliqués dans le dossier.

Le choix d'un instrument de mesure exige dans un premier temps de définir ce qui doit être mesuré. Pour ce faire, l'ergothérapeute doit utiliser des approches théoriques appropriées à sa clientèle et au contexte d'intervention. Par exemple, si un ergothérapeute désire mesurer la capacité d'une personne amputée ou d'un client souffrant de démence à réaliser les activités de la vie quotidienne, il utilisera des approches théoriques différentes afin de pouvoir recueillir des données pertinentes à la problématique spécifique de chacune de ces clientèles. Par ailleurs, le contexte d'intervention a aussi un impact sur la définition de ce qui sera mesuré. Par exemple, pour un client ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC), l'ergothérapeute travaillant en unité de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI) documentera probablement en détail l'impact de l'AVC sur les capacités fonction-

nelles de l'individu alors que celui travaillant dans un programme de soutien à domicile s'attardera à l'identification des buts personnels du client et à la détermination de l'impact des facteurs environnementaux. L'instrument de mesure devra donc être choisi par l'ergothérapeute en tenant compte du contexte de sa pratique professionnelle et être cohérent avec les approches théoriques qu'il utilise.

Deuxièmement, les instruments de mesure ne sont pas tous conçus pour un seul et même but. Certains outils ont été élaborés afin de discriminer la présence d'un problème ou d'une caractéristique chez les individus, d'autres pour prédire l'évolution d'une condition ou d'une situation et plusieurs pour évaluer les changements apportés par l'intervention. Par exemple, le Mini-Mental State Examination (MMSE) est un outil qui permet de dépister la présence de problèmes cognitifs chez la clientèle âgée mais qui ne permet pas d'évaluer en profondeur les atteintes cognitives ni de déterminer la présence d'une démence. Cet instrument de mesure doit donc être utilisé pour faire du dépistage et non pour effectuer un jugement clinique sur les fonctions cognitives ou pour mesurer les effets d'une intervention. Par contre, un outil tel que la Mesure canadienne du rendement occupationnel (MCRO) peut être utilisé par l'ergothérapeute pour discriminer les difficultés rapportées par le client au plan de son rendement occupationnel ainsi que pour évaluer l'amélioration de sa condition tout au long du processus d'intervention. Il importe donc de déterminer dans quels buts on désire utiliser un instrument de mesure et de s'assurer que celui-ci possède les qualités métrologiques (fidélité, validité et sensibilité au changement) nécessaires à son utilisation auprès de la clientèle ciblée.

D'autre part, il importe d'identifier la meilleure méthode d'évaluation correspondant au type de données qui doivent être recueillies auprès du client. Il existe quatre méthodes principales d'évaluation : les mesures instrumentées (p. ex. goniomètre, dynamomètre), l'observation, les questionnaires auto-administrés et l'entrevue. La méthode d'évaluation doit être sélectionnée en tenant compte de la nature de ce qui doit être mesuré (structures ou fonctions anatomiques, comportements, émotions, attitudes, etc.), de la précision et de la quantité d'informations nécessaires, du temps pouvant être consacré à l'évaluation ainsi que de la disponibilité de l'équipement et des coûts. Par exemple, l'ergothérapeute qui désire mesurer des peurs et des croyances vis-à-vis de la douleur privilégiera l'utilisation d'un questionnaire alors que l'ergothérapeute mesurant des capacités physiques de travail choisira un instrument de mesure permettant l'observation de tâches de travail.

Lorsqu'ils sont bien choisis, les instruments de mesure permettent de recueillir des informations pertinentes et appropriées, de procéder plus facilement et avec plus de rigueur à l'évaluation des clients et d'élaborer le plan d'intervention. Choisir les instruments de mesure ne peut donc se faire en utilisant simplement les outils que nous avons facilement sous la main. Cela nécessite une démarche préalable de réflexion et une recherche parmi l'ensemble des outils disponibles pour identifier celui qui répondra le mieux à nos besoins et à ceux de nos clients. Pour ce faire, il est possible de consulter des répertoires d'instruments de mesure publiés ou disponibles dans Internet, de réaliser une recherche dans les banques de données (Medline, Current Content, etc.) ou même de s'adresser à des chercheurs intéressés à la problématique de notre clientèle.

Le jugement professionnel de l'ergothérapeute est essentiel pour interpréter adéquatement les résultats obtenus et les mettre en contexte. En effet, le score seul d'un instrument de mesure ne veut pas dire grand-chose et pourrait même, dans certaines situations, causer un préjudice au client. Un article portant sur l'interprétation des résultats paraîtra dans la prochaine édition d'*Ergothérapie express*. ■

Référence

1. Responsabilité n° 10 : « Procéder à l'évaluation et à l'analyse des résultats », *Compétences et responsabilités professionnelles - Guide de l'ergothérapeute*. OEQ, 2004.

CARNET D'ADRESSES WEB

Association canadienne des soins de santé

L'Association canadienne des soins de santé (ACS) est la fédération des organisations hospitalières et de santé provinciales et territoriales vouées à préserver et à renforcer le système de santé du Canada. Elle a publié l'hiver dernier le plus récent numéro de sa série de documents de politique, intitulé « Stitching the Patchwork Quilt Together : Facility-Based Long-Term Care within Continuing Care - Realities and Recommendations ».

Ce document dresse un portrait exhaustif de la situation actuelle des soins de longue durée en établissement au Canada. Il se trouve précisément à l'adresse suivante : www.cha.ca/publishing/lccc.htm.

www.cha.ca

Le Camp Papillon pour les personnes handicapées

Pour l'été qui arrive, les ergothérapeutes souhaitent parfois recommander à leur clientèle des ressources de qualité en termes de vacances pour les personnes handicapées. Dans ce domaine, le Camp Papillon a fait ses preuves. Fondé en 1938, il reçoit chaque année plus d'un millier d'enfants, d'adolescents et d'adultes vivant des situations de handicap. Situé dans la région de Lanaudière, il peut répondre à des besoins très variés et est maintenant ouvert toute l'année. Pour en connaître les nombreuses possibilités qu'il serait impossible de dénombrer ici, on peut consulter son site Web, qui fait partie de celui de la Société pour les enfants handicapés du Québec.

www.enfantshandicapes.com

Évaluation des technologies de la santé

L'Office canadien de coordination de l'évaluation des technologies de la santé est un organisme sans but lucratif indépendant qui appuie la prise de décisions éclairées en matière de soins de santé. Financé par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux canadiens, il fournit de l'information fiable et objective sur les technologies de la santé. À partir de son site Web, on peut s'inscrire afin de recevoir un avis lors de la parution de ses publications ou des exemplaires imprimés de celles-ci.

www.ccohta.ca

LEIKA LTÉE

Pour une meilleure qualité de vie.

Distributeur québécois offrant les technologies les plus performantes pour le traitement des plaies.

NOS SERVICES

- Vente et location de toutes nos surfaces dynamiques et statiques.
- Soutien clinique par infirmières cliniciennes.
- Formation clinique.
- Service 24 heures, 7 jours, délai de livraison en moins de 3 heures.
- Plusieurs choix de surfaces pour répondre adéquatement à tous vos besoins.
- Gestion de parcs d'équipements.



Nimbus 3

DYNAMIQUES
Nimbus 3 – Nimbus II
Dynaflor 8000 – Alphacell
Excel 8000 – Trancell
Coussins Aura et Omni-Air



NOS PRODUITS

STATIQUES

Kombat
Visco Ultra



20 ans d'expérience dans la distribution de surfaces thérapeutiques pour le traitement des ulcères de pression.
9575, rue Illinois, bureau 608, Brossard, Qc J4Y 3A5 Tél. : 450-659-1991 Sans frais : 1-877-659-1991
www.leikaltee.com

ÉCHOS DE L'ORDRE



Félicitations aux lauréats des prix et mentions 2004

L'Ordre des ergothérapeutes est fier d'annoncer les lauréats de ses différents prix et mentions pour l'année 2004. Vous trouverez ici une brève présentation de chacun des ergothérapeutes primés ainsi que de la nature de la distinction qu'ils ont méritée. Pour plus de détails à ce sujet, n'hésitez pas à lire les descriptions plus élaborées à la page « Prix et mentions » du www.oeq.org, dans la section « L'Ordre des ergothérapeutes du Québec ». Notez aussi que hormis les Prix de l'OEQ pour l'Université McGill et l'Université de Montréal, aucune remise officielle n'a encore eu lieu pour ces prix. L'OEQ tient à féliciter ces ergothérapeutes dont le travail contribue à l'essor de la profession d'ergothérapeute. Bravo! ■

Mention d'excellence



C'est Anne Monat, erg., qui a eu l'honneur de recevoir la Mention d'excellence 2004. Celle-ci est décernée, en collaboration avec La Capitale assurances générales, à un ergothérapeute de plus de 15 années d'expérience dont la carrière et les réalisations professionnelles évoluent sous le signe de l'excellence.

Ergothérapeute depuis une trentaine d'années, M^{me} Monat a développé une expertise en gériatrie. Parmi les nombreux projets de formation qu'elle a élaborés, « l'approche prothétique élargie » a obtenu une importante reconnaissance au plan provincial de la part de nombreux acteurs du réseau de la santé et des services sociaux. Elle est une ambassadrice hors pair de l'ergothérapie en assurant son rayonnement à l'étendue de la province. ■

Bourse de recherche Anne-Lang-Étienne (doctorat)

La Bourse de recherche Anne-Lang-Étienne 2004 (projet de doctorat) a été remise à Nathalie Bier, erg., pour son projet intitulé « Utilisation de capacités de mémoire préservées dans la démence de type Alzheimer (DTA) en début d'évolution : efficacité de différentes méthodes d'apprentissage ». Le jury de sélection a souligné la grande pertinence de cette recherche en lien avec la préoccupation actuelle du réseau de la santé et des services sociaux : le vieillissement de la population.

Cette bourse est offerte en collaboration avec La Personnelle – Assurance de groupe auto et habitation à un ergothérapeute inscrit à un programme de 3^e cycle pour un projet de recherche en voie de réalisation présentant un intérêt particulier pour l'ergothérapie. ■



Prix Nicole-Ébacher

Louis Trudel, erg., s'est mérité le Prix Nicole-Ébacher 2004. Depuis 1975, L.M. Trudel participe bénévolement aux activités de l'OEQ. Sa contribution a été particulièrement significative au sein du comité de la formation des ergothérapeutes, dont il a assumé la présidence de 1992 à 1994. On lui reconnaît une participation soutenue et un leadership important qui ont fait fructifier les travaux de ce comité. M. Trudel a aussi offert une aide généreuse lors d'événements organisés par l'OEQ ou auxquels ce dernier participait (congrès, activités de formation continue et consultations).

Le Prix Nicole-Ébacher est remis annuellement à l'ergothérapeute qui, bénévolement, s'est le plus impliqué dans les activités de l'OEQ. En plus d'une bourse, le prix comprend un forfait détente à l'Auberge de La Montagne Coupée de Saint-Jean-de-Matha. ■

Le Prix Nicole-Ébacher est remis annuellement à l'ergothérapeute qui, bénévolement, s'est le plus impliqué dans les activités de l'OEQ. En plus d'une bourse, le prix comprend un forfait détente à l'Auberge de La Montagne Coupée de Saint-Jean-de-Matha. ■

Prix Mérite du CIQ

Sur recommandation de l'OEQ, le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a octroyé son prix Mérite à Lise Petitclerc, erg. Cette dernière obtient ce prix (dont la remise officielle aura lieu sous peu) grâce à son implication exemplaire dans de multiples comités de l'OEQ, depuis de nombreuses années et encore aujourd'hui. M^{me} Petitclerc a en outre assumé la présidence de l'OEQ de 1984 à 1986. L'avancement des connaissances en ergothérapie est aussi une de ses importantes préoccupations, comme le prouvent ses engagements dans les études supérieures, la recherche, la supervision clinique ainsi que l'enseignement.

L'objectif de cette distinction remise par le CIQ est de reconnaître la contribution personnelle et remarquable d'un professionnel à son ordre professionnel ou au système professionnel québécois. ■



Bourse de recherche Anne-Lang-Étienne (maîtrise)

Héloïse Allard, erg., a obtenu la Bourse de recherche Anne-Lang-Étienne 2004 (projet de maîtrise) pour son projet intitulé « Développement et validation de contenu de la version pédiatrique de L'évaluation à domicile de l'interaction personne-environnement (ÉDIPE) ». La candidature de M^{me} Allard se démarquait par la grande pertinence du projet puisque, selon le document soumis, aucun instrument de mesure de l'environnement n'existerait pour la clientèle pédiatrique. Il s'agit donc d'une innovation qui contribuera grandement à la pratique des ergothérapeutes concernés.

Cette bourse est offerte en collaboration avec la Banque Nationale du Canada à un ergothérapeute inscrit à un programme de 2^e cycle pour un projet de recherche en voie de réalisation présentant un intérêt particulier pour l'ergothérapie. ■



Prix Ginette-Théorêt

Le Prix Ginette-Théorêt 2004 a été décerné à un groupe d'ergothérapeutes constitué de Josée Bérubé, Chantal Élie, Sylvie Martel et Johane Rossignol. L'implication de ces ergothérapeutes dans de nombreux projets (Regroupement des ergothérapeutes en soutien à domicile de Laval, Salon des aides techniques de Laval, production d'une vidéo) a démontré leur souci de partager leur expertise, contribuant ainsi au rayonnement de la profession. Cette implication assidue au fil des années a assurément contribué au développement des compétences des ergothérapeutes de leur région, qui ont pu profiter des multiples retombées des projets réalisés.

Ce prix, offert en collaboration avec Serespro – Service de ressources profession-



De gauche à droite : Chantal Élie, Johane Rossignol, Sylvie Martel et Josée Bérubé.

nelles en réadaptation, vise à reconnaître un ou des ergothérapeutes du milieu clinique s'étant particulièrement distingués parmi leurs pairs au cours des deux dernières années. ■

Prix de l'OEQ

Le Prix de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec est attribué depuis 1974 au finissant en ergothérapie de chacun des trois programmes universitaires québécois qui a obtenu le meilleur résultat pour l'ensemble de la formation clinique. Voici les trois étudiants dont l'excellence mérite d'être soulignée :



Prix de l'OEQ – Université Laval (offert en collaboration avec le Centre d'équipement orthopédique St-Eustache) : **Catherine Fontaine-Prévost**



Prix de l'OEQ – Université McGill (offert en collaboration avec Lise Landry, conseillère financière) : **François Lemieux**



Prix de l'OEQ – Université de Montréal (offert en collaboration avec le Centre de transformation de véhicules Lanaudière) : **Rachèle Gaudreault**

ÉCHOS DE L'ORDRE

Liste des personnes qui ne sont plus inscrites au tableau des membres

Soyez avisé qu'en date du 13 mai 2005 les noms des personnes suivantes n'apparaissent plus au tableau des membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Cependant, ces personnes se sont peut-être réinscrites depuis cette date. Aussi, nous vous invitons à en faire la vérification auprès de l'OEQ ou dans la liste des membres publiée dans le site Web à www.oeq.org.

04-047 *Amar, Nancy*
 92-048 *April, Chantal*
 94-118 *Arsenault, Josée*
 88-122 *Arsenault, Nathalie*
 80-002 *Ayotte, Andrée*
 75-002 *Babin, Danielle*
 00-152 *Bédard, Geneviève*
 02-117 *Bellefleur, Michèle*
 71-001 *Bellemare, Hélène*
 04-137 *Benchetrit, Sandra*
 81-007 *Bérubé, Francine*
 94-122 *Bielinski, Natacha*
 99-093 *Boileau, Mélusine*
 82-063 *Boutin, Clermont*
 03-015 *Brousseau, Martine*
 03-143 *Busanda, Marie*
 00-116 *Campbell, Amanda*
 96-081 *Carducci, Maria Rita*
 85-056 *Chamberland, Diane*

00-025 *Chayer, Stéphanie*
 95-003 *Chevalier, Annie*
 00-163 *Chhabra, Babeeta*
 94-008 *Cing, Céline*
 77-060 *Colpron, Joanne*
 98-076 *Comeau, Nadine*
 94-067 *Corbeil, Diane*
 95-087 *Couture, Brigitte*
 01-069 *Couvrette, Karine*
 88-056 *Cyr, Marie-Claude*
 99-111 *Delisle, Anne*
 94-144 *Derome, Catherine*
 94-070 *Desmarais, Marie-Josée*
 70-004 *Dion, Jacqueline*
 93-024 *Drolet, Marie-Josée*
 88-027 *Ducharme, Marie-Claude*
 02-071 *Ducharme, Stéphanie*
 95-149 *Duchesneau, Sophie*
 01-172 *Dumouchel, Annie*

82-020 *Duquette, Josée*
 03-027 *Faucher, Caroline*
 97-017 *Fillion, Maryse*
 03-140 *Findlay, Ron*
 84-033 *Friedberg, Monika*
 95-038 *Gadisco, Valeria*
 03-040 *Gamache (mc Carthy), Maureen*
 94-153 *Gauthier, Marie-France*
 88-077 *Gendron, Johanne*
 01-090 *Gervais, Diane*
 01-112 *Gibbons, Amber Faith*
 97-024 *Gingras, Nathalie*
 98-032 *Girard, Geneviève*
 74-078 *Glazer, Paula*
 89-060 *Godin, Caroline*
 01-123 *Hébert, Julie*
 73-029 *Houle, Monique*
 95-206 *Jacques, Annie*

84-092 *Julien, Danielle*
 03-145 *Jung, Seunghee Helena*
 01-168 *Kimmell, Stéphanie*
 96-095 *Korkmaz, Peter*
 95-051 *Lagacé, Julie*
 99-118 *Laliberté, Christian*
 03-204 *Lam, Miriam*
 01-126 *Lapointe, Marsha*
 94-186 *Latrille-Van Hoegaerden, Alexandra*
 95-161 *Lavoie, Julie*
 86-081 *LeBlanc, Brigitte*
 93-088 *Lefebvre, Geneviève*
 03-092 *Légaré, Annick*
 95-105 *Legault, Isabelle*
 00-044 *Léger, Isabelle*
 75-043 *Legros, Pauline*
 94-163 *Lemelin, Catherine*
 97-152 *Lévesque, Mélanie*

75-027 *Magnan, Carmen*
 94-164 *Mantoura, Pascale*
 02-137 *Marceau, Julie*
 56-001 *Margo, Miriam*
 00-030 *Matte, Isabelle*
 01-135 *Moncharmont, Julien*
 86-035 *Morin, Renée*
 03-151 *Morreau (Thériault), Lynne*
 64-004 *Noël, Renée*
 04-038 *Palumbo, Andrea*
 98-040 *Paradis, Isabelle*
 97-050 *Pelletier, Claude*
 73-009 *Perrault-Ganesan, Danielle*
 02-003 *Perreault, Kathy*
 91-124 *Pigot, Hélène*
 97-153 *Pilon, Dominique*
 96-112 *Polomeno, Debra*
 01-089 *Potvin, Suzie*
 96-193 *Prud'Homme, Brigitte*
 96-117 *Rainone, Lidia*
 03-132 *Ranger, Tiah*
 99-153 *Renac, Camille*
 98-131 *Renaud, Anick*
 90-076 *Rivest, Anne-Marie*
 98-162 *Roitman, Ilana*
 01-085 *Rouleau, Geneviève*
 96-065 *Rousseau, Julie*
 96-197 *Roy, Nadia*
 96-066 *Roy, Nadia*
 70-005 *Rudy, Annette*
 99-073 *Serapian, Lara*
 99-121 *Serri, Nadia*
 01-164 *Shmuel, Daniella*
 98-055 *Simoneau, Annie*
 96-120 *Slanik, Monica*
 03-001 *Sökmen, Yesim*
 96-121 *Stoll, Silvia*
 83-090 *Tassé, Louise*
 92-091 *Thivierge, Annie*
 01-021 *Tocco, Silvio*
 99-150 *Turgeon, Christine-Sophie*
 88-047 *Vallée, Catherine*
 96-071 *Vallée, Nancy*
 04-126 *Veilleux, Charles*
 02-143 *Viala, Catherine*
 98-163 *Whelan, Wendy*
 01-115 *Winia, Lori-Ann*
 03-063 *Yergeau, Stéphanie*
 98-082 *Zikovsky, Nadia*

Bienvenue à la relève

Arsenault, Mylène 04-179
Asselin, Sophie 05-022
Asselin, Tania 04-175
Ayotte, Geneviève 04-176
Bailey, Julie 05-065
Barrière-Dion, Michèle 04-139
Bédard, Josée 05-048
Bluteau, Lina 05-021
Bourque, Monica 03-205
Cardinal, Fanny 05-031
Chapados, Suzanne 05-046
Collette, Joannie 05-028
Daoust, Caroline 05-062
Deba, Malgorzata 04-188
Finkle, Ian Mark 99-165
Gaucher, Nadia 05-010
Guichard, Carole 04-151
Holmes, Melanie 04-187
Jetté-Beaulieu, Geneviève 05-047
Julien, Alexandra 95-220
Khoury, Nathalie 05-039
Kwan, Chee Tak Julie 04-163
Lachapelle, Sonia 04-178
Lafrance, Marie-Élaine 05-013
Laliberté, Audrey 05-024
Leclerc, Myriam 04-051
Le Sieur, Marie-Ève 05-017
Melaven-Vezina, Shirley 05-002
Mikhail, Mathieu 05-049
Nadeau, Julie 02-195
Paquet, Amélie 05-003
Pelletier-Bosshard, Emma 04-181
Pitre, Rita 05-059
Provost, Mylène 05-016
Roy-Beaudry, Véronique 04-190
Sloan, Tara 05-001
Tabadzinska, Cynthia 05-008
Thibert (Bourdeau), Lise M. 93-186
Toupin April, Karine 02-108

SERESPRO
 Services de transition professionnelle et individuelle

Chef de file dans le placement des professionnels en réadaptation À Montréal et à travers le Québec

Besoin de nouveaux défis ?

Nous vous offrons la possibilité de...

- » Briser la routine
- » Travailler à proximité de votre domicile
- » Prendre un congé sans solde pour vous ressourcer
- » Découvrir un secteur de votre profession
- » Obtenir un emploi permanent

Plusieurs mandats sont actuellement disponibles pour vous. Avec Serespro, vous avez toujours le choix !

5601, rue Bélanger, Montréal, Québec H1T 1G3
 Téléphone : (514) 256-5011 poste 273
 Télécopieur : (514) 251-7244
 Courriel : information@serespro.com
 Site web : www.serespro.com

Pour un accès en tout temps à vos privilèges de groupe et pour une soumission auto en ligne :

www.lapersonnelle.com/oeq

Facile, simple et personnel !

 **OEQ**
 Ordre des ergothérapeutes du Québec

 **laPersonnelle**
 Assurance de groupe auto et habitation

RESSOURCES EXPRESS

Kéroul, 25 ans de liberté accessible

Organisme à but non lucratif, Kéroul informe, représente et fait la promotion du tourisme et de la culture accessibles auprès des personnes handicapées et des administrations publiques et privées. Depuis sa fondation, Kéroul démontre une incessante volonté d'être à l'écoute des personnes handicapées et des aînés, et de répondre à leurs besoins. Kéroul les rejoint et les informe par sa revue *Le Baladeur*, son répertoire *Québec accessible* et son site Internet www.keroul.qc.ca.

Interlocuteur privilégié de Tourisme Québec, Kéroul est un organisme autorisé à émettre les cotes d'accessibilité « adapté » et « partiellement accessible » aux établissements touristiques et culturels. L'organisme travaille en concertation avec les gestionnaires et leur propose différents services de consultation.

Un magazine sur l'administration de la santé

Un éditeur privé a lancé il y a quelques mois le nouveau magazine *Le Point en administration de la santé et des services sociaux*. Par opposition à la plupart des publications disponibles en ce domaine auparavant, ce magazine nourrit l'ambition de s'ouvrir sur une plus grande diversité de points de vue et d'analyses de toutes tendances. Il se veut un outil de formation continue, de partage de savoir et d'idées ainsi qu'un instrument de réflexion, d'analyse et de sensibilisation. Pour plus d'information : www.lepointadm.com.

Publié par le CSBE

Voici des publications récentes du Conseil de la santé et du bien-être (CSBE) susceptibles d'intéresser les membres de l'OEQ :

« Valeurs fondamentales et enjeux de citoyenneté en matière de santé et de bien-être » ; « Pour définir la mission, la vision et les valeurs du Commissaire à la santé et au bien-être » ; « Qu'est-ce que l'éthique? Proposition d'un cadre de référence » ; « Participation et consultation des citoyennes et citoyens en matière de santé et de bien-être » ; « Une déclaration des droits et responsabilités des citoyennes et citoyens en matière de santé et de bien-être - Finalités et démarches d'élaboration » ; « Les savoirs des citoyens et citoyennes : un outil pour comprendre la santé et le bien-être » ; « Pour une appréciation globale et intégrée du système québécois de services de santé et de services sociaux » ; « L'analyse des impacts des politiques gouvernementales sur la santé et le bien-être » ; « Un engagement citoyen pour améliorer la santé et le bien-être : synthèse des propositions sur l'évaluation, l'information, la consultation, les droits et l'éthique ».

Par ailleurs, après 10 ans d'existence, le CSBE a jeté un regard global sur le passé pour identifier ses principaux domaines d'intervention et dégager les messages qui lui tiennent à cœur et qui sont toujours d'actualité. Ce travail a pour résultat le document « Une banque d'idées pour le Québec. Les dix ans du Conseil de la santé et du bien-être ».

Ces documents sont disponibles à la rubrique Publications du www.csbe.gouv.qc.ca.

Contentions et alternatives : un document sur leur utilisation en soutien à domicile

Le regroupement d'ergothérapeutes Équipe de consultation sur les aides techniques annonce la parution d'un document intitulé « Les mesures de contrôle en soutien à domicile : les alternatives et l'utilisation exceptionnelle des contentions ». Ce document expose la philosophie d'intervention, décrit les problèmes qui amènent à envisager des mesures de contrôle, propose un arbre décisionnel, présente les impacts positifs et négatifs des contentions physiques, propose des solutions alternatives aux contentions et décrit le rôle de l'ergothérapeute dans la recommandation des mesures de contrôle. Disponible dans le site Web du Centre de réadaptation InterVal à www.centreinterval.qc.ca/publication.html.

Réseau de soutien et d'information pour les personnes atteintes de sclérose en plaques

Le réseau Horizons Partagés vise à offrir du soutien aux Canadiens qui vivent avec la sclérose en plaques (SP) et à leurs proches. Le programme Conférenciers Horizons Partagés favorise le partage d'expériences par des personnes qui sont aussi atteintes de SP. Pour de l'information ou pour réserver un conférencier, communiquez avec Denis Coupal, coordonnateur du programme, au 1-888-787-0308 ou (514) 982-0308, p. 208.

Regroupement de chercheurs en santé et sécurité du travail

Fruit d'une collaboration entre l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) et les trois fonds québécois de la recherche (FRSQ, FQRNT, FQRSC), ce réseau de chercheurs est un lieu d'échange et de concertation pour les chercheurs qui développeront de nouvelles connaissances dont les retombées profiteront à l'ensemble des établissements et des travailleurs québécois. Pour en savoir davantage, consultez le site Web www.irsst.qc.ca.

Guide d'outils de maintien et de retour au travail des travailleurs atteints de troubles musculosquelettiques

Le réseau de la santé publique et ses partenaires ont produit un guide qui propose une approche pour planifier et mettre en place un programme de maintien et de retour au travail des travailleurs atteints de troubles musculosquelettiques. Il est le fruit du travail de l'équipe de recherche de cette étude, formée de médecins, d'ergothérapeutes, d'ergonomes et de chercheurs d'autres disciplines. Le guide comprend trois séries d'outils permettant de faciliter le suivi des personnes blessées : grilles d'évaluation, formulaires de proposition d'assignation temporaire, formulaires de recommandations. Ce guide est complété par une offre de formation. Pour en savoir davantage sur le guide et la formation ou pour commander le guide (20 \$), consultez le site Web www.santepub-mtl.qc.ca/omrt.

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

DÉMARCHES DE CONSULTATION

L'OPHQ et les compensations équitables

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) se penche depuis longtemps sur la question de la compensation équitable des conséquences liées aux déficiences et aux incapacités des personnes handicapées. Il a donc mandaté des chercheurs en 2001 afin de faire le point sur les disparités dans les mesures d'aide aux personnes ayant des incapacités, de poursuivre l'identification des solutions permettant d'accroître l'équité en la matière et d'évaluer les coûts/bénéfices ainsi que la faisabilité des solutions envisagées. Ces chercheurs ont complété leur mandat et remis le rapport « Un système de compensation plus

équitable pour les personnes handicapées », dont on peut trouver la synthèse et la version complète dans le site Web de l'OPHQ (www.ophq.gouv.qc.ca).

L'OEQ a été consulté sur ce rapport. En ce moment, l'OPHQ produit, à partir des commentaires de différents intervenants, un document de consultation comportant des scénarios et des propositions visant à suggérer au gouvernement des moyens de réaliser l'équité recherchée. Ces suggestions feront l'objet d'autres activités de consultation, prévues par l'OPHQ à l'automne 2005, auprès de ses partenaires. ■

BABILLARD

Du nouveau à la *Revue canadienne d'ergothérapie (RCE)*

L'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) a apporté des changements à l'édition imprimée, tout en augmentant la capacité de publication, et a ajouté une édition hâtive de la RCE en version électronique, qui sera publiée trois fois par année. L'édition hâtive permettra une diffusion plus rapide des articles acceptés pour publication. Site Web de l'ACE : www.caot.ca. ■

Entreprises
f d m t
Entreprises

(450) 465-0559
(866) 465-0559
info@fdmt.ca
www.fdmt.ca

Fabricant et distributeur d'équipements
sensori-moteur, oraux-moteur et développementaux

Nous fabriquons

- Fantômes
 - Collets lourds
 - Vestes lourdes
 - Gants d'écriture
 - Tic-tac-to lourds
 - Couvertures lourdes
 - Tunnels de résistance
 - Sacs de balles sensorielles
 - Grenouilles, lézards serpents lourds



Distributeur canadien

TherAdapt

TIME TIMER

Thera-Band

PETA Scissors

SENNHEISER

Cewu be



WIKKI STIX

FORMATION CONTINUE

ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC Surveillez la publication du programme de formation continue 2005 – 2006 qui sera joint à l'édition de septembre.	
Renseignements	Consultez le programme détaillé dans la section réservée aux membres du www.oeq.org Lucie Ouellet, tél. : (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778 p. 232, téléc. : (514) 844-0478, courriel : ouelletl@oeq.org
THÈME	COMPÉTENCES ET RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES
Dates et lieux	Consultez la liste dans le site www.oeq.org Des places sont disponibles aux endroits suivants : SAGUENAY-LAC-ST-JEAN et ESTRIE MONTREAL et MAURICIE COMPLET
THÈME	GESTION DES MESURES DE CONTENTION : RÔLE DE L'ERGOTHÉRAPEUTE
Date et lieu	19 septembre 2005 / Montréal
THÈME	LA TENUE DE DOSSIERS EN ERGOTHÉRAPIE : HABILITÉS DE RÉDACTION
Dates et lieux	9 septembre et 21 octobre 2005 / Montréal / groupe spécifique pour les ergothérapeutes œuvrant dans le milieu scolaire (formation bilingue) 23 novembre 2005 et 18 janvier 2006 / Montréal / pour tous les ergothérapeutes
THÈME	CONGRÈS INTERNATIONAL INTERDISCIPLINAIRE SUR LES URGENCES
Dates et lieu	26 au 30 juin 2005, Palais des congrès de Montréal
Renseignements	www.iice2005montreal.com
THÈME	APPEL DE COMMUNICATIONS – CONGRÈS DE L'ACE 2006
Dates et lieu	1 ^{er} au 3 juin 2006, Hôtel Reine-Elisabeth, Montréal
Date limite pour soumettre	1 ^{er} août 2005
Renseignements	www.caot.ca ; tél. : 1 800 434-2268, p. 228; abstracts@caot.ca
THÈME	ÉVALUATION CLINIQUE ET INTERVENTIONS PRATIQUES DANS LE DOMAINE DE LA PRAXIE
Organisme	Institut de réadaptation en déficience physique de Québec
Dates et lieu	8 et 9 septembre 2005; IRDPQ, 525, boul. Wilfrid-Hamel, Québec
Date limite d'inscr.	26 août 2005
Profil des participants	Exclusivité aux ergothérapeutes du réseau de la santé et des services sociaux
Renseignements	Secrétariat de la Formation réseau, local H-200, 525, boul. Wilfrid-Hamel, Québec, tél. : (418) 529-9141, p. 6274; nancy.benoit@irdpq.qc.ca
THÈME	THE RIPPLE EFFECT
Organisme	The Canadian Seating & Mobility Conference
Dates et lieu	21, 22 et 23 septembre 2005; Centre des congrès de Toronto, Ontario
Renseignements	Theresa Risi, tél. : (519) 662-3542 ou csmc@rogers.com
THÈME	TREATING SENSORY MODULATION DISORDERS; THE S.T.E.P.S.I. – A CLINICAL REASONING TOOL
Organisme	Commission scolaire Lester B. Pearson
Dates et lieu	22 et 23 septembre 2005; Commission scolaire Lester B. Pearson, 1925, Brookdale, Dorval
Renseignements	Sharon Campbell, tél. : (514) 422-3000, p. 3236 Notez que la commission scolaire sera fermée du 18 au 30 juillet 2005
THÈME	RÉADAPTATION NEUROLOGIQUE : ÉVALUATION ET TRAITEMENT DE L'HÉMIPLÉGIE ADULTE (COURS DE BASE) RECONNU PAR IBITA ET NDTA
Organisme	Hôpital Villa Médica, Montréal
Dates et lieu	2 au 21 octobre 2005 (16 jours); Hôpital Villa Médica, 225, rue Sherbrooke Est, Montréal
Inscription	Isabelle Chénard-Fortier, tél. : (514) 288-8201, p. 4557; téléc. : (514) 288-7076

THÈME	TOOLS TO TEACH... TO LEARN... TO LEAD
Organisme	Canadian Therapeutic Riding Association
Dates et lieu	13 au 16 octobre 2005; Guelph, Ontario
Renseignements	Tél. : (519) 767-0700; ctra@golden.net ; www.cantra.ca
THÈME	MMPI-2 ET SON UTILISATION CLINIQUE
Organisme	NOCI Clinique
Dates et lieu	27 et 28 octobre 2005; 2609, ch. de la Côte-Ste-Catherine, Montréal
Renseignements	Suzanne Bolduc, tél. : (514) 731-4146; téléc. : (514) 731-0322; houllem@videotron.ca
THÈME	ÉVALUER LA SIMULATION
Organisme	NOCI Clinique
Date et lieu	18 novembre 2005; 2609, ch. de la Côte-Ste-Catherine, Montréal
Renseignements	Suzanne Bolduc, tél. : (514) 731-4146; téléc. : (514) 731-0322; houllem@videotron.ca
THÈME	CONGRÈS QUÉBÉCOIS DE RÉADAPTATION EN TRAUMATOLOGIE 2005 DU TISSU LÉSÉ AU TISSU SOCIAL : un continuum, une complexité... vers la reprise du fil de la vie
Organismes	Société de l'assurance automobile du Québec, Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec, Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux
Dates et lieu	17 et 18 novembre 2005; Hilton Montréal Bonaventure
Renseignements	Tél. : (514) 282-4282; téléc. : (514) 282-4290; mpierrelouis@ssss.gouv.qc.ca ; www.ahq.org
THÈME	INTRODUCTION À L'INTERVENTION AVEC L'OUTIL PRPP Intervenir afin d'optimiser le traitement de l'information dans les activités quotidiennes (toutes clientèles)
Organisme	Centre hospitalier de l'Université de Montréal
Dates et lieu	30 novembre au 3 décembre 2005, Hôpital Notre-Dame du CHUM
Renseignements	Tél. : (514) 890-8000, p. 25677; chumprpp@yahoo.ca ; http://prpp.w3.to
Notes	Prérequis : Avoir suivi la formation à l'évaluation PRPP. Cette formation est donnée en anglais.

Consultez le site Web de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec – www.oeq.org — à la page « Formation continue » de la section réservée aux membres afin d'obtenir le calendrier mis à jour hebdomadairement. Vous y trouverez aussi les liens Internet des programmes universitaires québécois de deuxième et troisième cycles les plus pertinents à la profession. La publication de l'information de cette page ne signifie pas que l'OEQ approuve ni se porte garant des formations annoncées.

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Le congrès de l'ACE à Montréal

■ Johanne Desrosiers et Daniel Bourbonnais ■
COPRÉSIDENTS DU CONGRÈS

Le congrès de l'Association canadienne des ergothérapeutes sera tenu à Montréal du 1^{er} au 3 juin 2006 à l'Hôtel Reine-Elisabeth, sous le thème « Occupation et faits scientifiques : assises de notre avenir/Evidence and occupation : Building the future ». Voilà une occasion unique de contribuer à l'avancement de notre profession en partageant nos réflexions cliniques, nos résultats de recherche et nos données probantes à ce forum toujours dynamique. En plus de nous permettre de mettre à jour nos connaissances sur divers sujets, le congrès est un moment unique et privilégié de discuter avec nos collègues des autres provinces et ainsi d'élargir nos horizons. Voici les dates importantes :

Appel des abrégés de communications : 1^{er} août 2005. Vous pouvez les soumettre à www.caot.ca.

Information : 1 800 434-2268, p. 228; courriel : abstracts@caot.ca.

Le programme préliminaire sera disponible le 1^{er} février 2006 au www.caot.ca. Les inscriptions seront acceptées à l'avance du 1^{er} février au 24 mars 2006. Courriel : conference@caot.ca.

En espérant vous voir en grand nombre à cet événement! ■



Fabricant de matériel spécialisé pour
intégration sensorielle

Offre de lancement

Doudous proprioceptives Fido et Jano



50 \$ (taxes en sus)

(Prix valide jusqu'au 31 août 2005)

Prix courant : 1 kg – 60 \$

2 kg – 65 \$

Pour vous renseigner sur nos produits,
consultez notre site Web à

<http://pages.infinit.net/sensee>

Lyne Proulx (450) 427-3897

336, chemin de la Grande-Ligne
St-Urbain-Premier (Québec)
J0S 1Y0